

# Formulaire 43 - DN

## 1. Informations générales

**Description de l'ouvrage** Rénovation & Transformation d'une villa de maître

**Commune** Paudex

**Construction existante ?** Oui

**Numéro bâtiment ECA** 249

**Parcelle** 207

**Maître de l'ouvrage** WILLIAM MARSH

**Mandataire principal** FL ARCHITECTURE & ASSOCIES SA

**Type d'ouvrage détaillé** Habitations  
71 - Maison individuelle à un logement, isolée

**Type construction** ECA\_V - Construction avec occupation faible

**Dangers** Ruissellement  
Glissement de terrain permanent  
Glissement de terrain spontané

### Remarque

Ruissellement très faible - GPP imprévisible - GSS faible



## 2. Danger - Glissement de terrain permanent

### 2.1 Importance des travaux

**Le bâtiment est entièrement rénové (bâtiment vidé et réhabilité).** Oui

**Le montant des travaux est-il supérieur à 25% de la valeur du bâtiment** Oui

### 2.2 Niveau de danger et intensité à l'emplacement du projet

**Degré de danger lié à l'aléa** indicatif

**La zone et/ou la construction existante a-t-elle déjà fait l'objet d'un glissement de terrain permanent ?** Non

**Précision sur l'événement**

---

**Mesure de protection existante pour le bâtiment** Non

**Etude existante sur ou à proximité du projet ?** Non

**Nom de l'étude**

---

### 2.3 Dommages potentiels pour les personnes et les biens

#### Exposition des personnes

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

#### Vulnérabilité de la construction

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

#### Vulnérabilité des biens

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

### 2.4 Résultats - Glissement de terrain permanent

Résultat

N/A

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire.



### 3. Danger - Glissement de terrain spontané

#### 3.1 Importance des travaux

Le bâtiment est entièrement rénové (bâtiment vidé et réhabilité)

Oui

Il est prévu un changement d'affectation ou un changement de classe d'ouvrage selon SIA 261 (COI vers COII ou COIII ; COII vers COIII).

Non

Le montant des travaux est-il supérieur à 25% de la valeur du bâtiment

Oui

#### 3.2 Niveau de danger et intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa

faible

Intensité de l'aléa sur l'emplacement de la construction

faible

La zone et/ou la construction existante a-t-elle déjà fait l'objet d'un glissement superficiel spontané ?

Non

Précision sur l'événement

---

Mesure de protection existante pour le bâtiment

Non

Etude existante sur ou à proximité du projet ?

Non

Nom de l'étude

---

#### 3.3 Dommages potentiels pour les personnes et les biens

##### Exposition des personnes

**Est-ce que la construction comprend un sous-sol habitable (zone SUP selon norme SIA 416) ?**

Non

(mettre non si aucun sous-sol habitable n'existe)

**Est-ce que le sous-sol habitable est conçu/protégé contre le danger de glissement superficiel spontané ?**

Oui

(mettre oui si aucun sous-sol n'existe)

**Précisions/détails**

La zone de vulnérabilité pour le glissement de terrain spontané est en limite de parcelle et en aucun cas sur le bâtiment. Il n'est pas prévu de changer la topographie du terrain.

**Action**

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

**Vulnérabilité de la construction**

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

**Action**

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

**Vulnérabilité des biens**

**Est-ce que les ouvertures exposées au glissement de terrain spontané sont conçues et/ou protégées en fonction de la situation de danger ?**

Oui

**Est-ce que la conception des espaces intérieurs (SUP selon norme SIA 416) prend en compte le danger de glissement de terrain spontané ?**

Oui

**Précisions/détails**

La zone de vulnérabilité pour le glissement de terrain spontané est en limite de parcelle et en aucun cas sur le bâtiment. Il n'est pas prévu de changer la topographie du terrain.

**Action**

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

## 3.4 Résultats - Glissement de terrain spontané

### Résultat

Objectif de sécurité atteint

### Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

Type construction	Protection des personnes				Protection des biens d'une valeur notable			
	Exposition des personnes				Vulnérabilité de la construction		Vulnérabilité des biens	
	Aiguë	Élevée	Limitée	Nulle	Modérée à forte	Faible à nulle	Forte	Modérée à nulle
ECA_I								
ECA_II								
ECA_III								
ECA_IV								
ECA_V				☒		☒		☒
ECA_VI								
ECA_VII								

Objectif de sécurité atteint - Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

Déficit de sécurité modéré — Formulaire 43 DN à fournir, autorisation spéciale de l'ECA délivrée sous condition qu'une évaluation locale de risque (ELR) soit réalisée par un spécialiste en dangers naturels

Déficit de sécurité majeur - Formulaire 43 DN à fournir, évaluation locale de risque (ELR) à réaliser par un spécialiste en dangers naturels avant l'autorisation spéciale de l'ECA



## 4. Danger - Ruissellement

### 4.1 Intensité à l'emplacement du projet

#### Degré de danger lié à l'aléa

Hauteur d'eau <= 0.1 en [m]

### 4.2 Résultats - Ruissellement

#### Résultat

Le projet est exposé à l'aléa ruissellement.

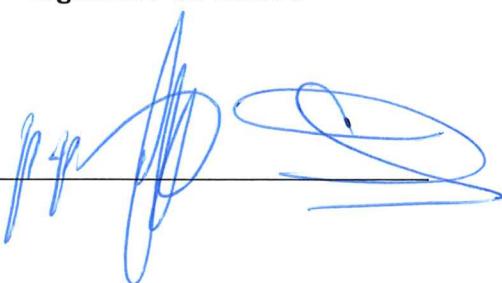
**L'ECA vous signale que le projet est exposé à l'aléa ruissellement selon la carte établie par l'Office Fédéral de l'Environnement en 2018. Une attention particulière devra être portée aux ouvertures**

**principales (portes, fenêtres, saut-de-loup), secondaires (conduites, gaines techniques), à l'enveloppe du bâtiment, à la conception des espaces intérieurs y compris les sous-sols (zone SUP selon SIA 416) ainsi que la conception des aménagements extérieurs qui ne devraient pas favoriser les risques de ruissellement pour la construction (récoltes des eaux, gardes d'eau, revêtements filtrants, pentes dans les bonnes directions / sens, surélévations d'éléments, etc.) Pour toutes questions concernant la protection contre l'aléa ruissellement l'ECA vous invite à consulter le site [www.protection-dangers-naturels.ch](http://www.protection-dangers-naturels.ch)**

---

Par leurs signatures, le maître d'ouvrage et le mandataire principal / le bureau spécialisé attestent que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts. Attention, le résultat de l'analyse ci-dessus ne dispense pas de la nécessité d'une autorisation spéciale.

**Lieu - date - signature du maître d'ouvrage**



**Lieu - date - signature du mandataire principal ou le bureau spécialisé**  
**Raison sociale**

